

# LA SIDRA

## DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT  
TETSAVÉ  
SAMEDI 23 FÉVRIER 2013  
13 ADAR 5773

46<sup>e</sup> année

22

## EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

### Vivre Pourim !

Etrange fête que celle de Pourim... Un jour qui nous parle d'un drame annoncé, d'une tragédie certaine et qui tourne à la célébration éternelle... Un jour qui devient le symbole de la transformation subite d'une situation désespérée en un début d'une nouvelle espérance... Et tout cela marqué par des manifestations de joie très concrètes et sans exclusive : les cadeaux aux amis, les dons aux pauvres, le banquet de la fête... Disons-le d'une autre manière : Pourim fait irruption dans notre calendrier comme une journée venue d'ailleurs – inattendue, précieuse, infinie – et pourtant vécue par nous, dans notre monde. Elle incarne ainsi une sorte de paradoxe. Peut-être est-ce celui-ci qu'il nous faut interroger ?

L'homme se satisfait volontiers de tout ce que lui procure l'habitude : la sensation d'une certaine stabilité, l'ignorance confortable de nouveaux chemins à découvrir, la sérénité d'une vie sans enchantement. C'est parfois ainsi que passe l'existence, comme dans un cocon protecteur, certes à l'abri du dehors mais frappée d'une sorte d'immuabilité qui

rend l'idée même de progrès, et a fortiori de changement, impensable. C'est alors que retentit la grande clameur de Pourim ! Elle abat d'abord nos ennemis qui, au fil des siècles, voulurent éteindre notre lumière. Mais elle écarte aussi tout ce qui entend contraindre ou limiter les élans de notre âme.

Il est vrai que le monde obéit à des règles. Il est également vrai que toutes les créatures qui le peuplent, parce qu'elles s'y insèrent, s'y conforment. Mais l'être humain a une merveilleuse particularité : il a le pouvoir de faire des choix qui transforment tout, même s'ils sont à l'opposé de ses usages. Il a ainsi la capacité de changer sa vie et le monde. A l'époque de Pourim, les Juifs décidèrent de donner leur vie plutôt que de renoncer à D.ieu, rompant avec des années d'oubli progressif et indolore. En notre temps, la fête nous montre le chemin et nous donne les forces nécessaires pour substituer la lumière de l'avenir à toutes les grisailles du quotidien. Au cœur des coutumes de la célébration, c'est cela qui nous pénètre et nous entraîne. A nous de choisir le sens de la vie, en notre monde !

## VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté  
d'un discours  
du Rabbi  
de Loubavitch

### Tetsavé

#### «Concassée pour le luminaire»

«Observez le Tabernacle et faites-en un modèle pour votre vie spirituelle», nous disent les Cabalistes. En étudiant sa structure et son mobilier, nous pouvons en tirer de nombreux enseignements en ce qui concerne la «structure et le mobilier» de notre propre vie.

Attardons-nous sur la Menorah, le Candélabre à sept branches qui illuminait le Tabernacle (le Michkan). Le Talmud établit que l'éclat de la Menorah rayonnait même à l'extérieur du Sanctuaire. En fait, elle avait pour but d'éclairer le monde entier.

Dans le Tabernacle humain, la Menorah représente le rayonnement intérieur de chaque individu, la lumière de son âme. Cultiver notre lumière intérieure est le travail d'une vie, dont le processus est décrit dans les instructions données par D.ieu pour allumer la Menorah.

L'une des clés que nous possédons pour décoder les secrets de la Torah consiste à être sensible aux emplois grammaticaux inhabituels ou irréguliers dans son langage. Chaque fois que la Torah dévie de sa structure linguistique habituelle, cela nous incite à nous plonger plus profondément dans le verset. Moins la terminologie est courante et plus nombreux sont les secrets qu'elle révèle.

Quand D.ieu commence à donner les instructions concernant la Menorah, Il dit à Moché :

«Et tu commanderas aux Enfants d'Israël qu'ils t'apportent de l'huile d'olive pure, concassée pour le luminaire, pour allumer les lampes» (Exode 27 : 20)

La formulation semble assez simple. Mais en y jetant un regard attentif, ce dialogue livre de nombreux secrets.

Tout d'abord, quand D.ieu donne des instructions à Moché, Il le

### Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat TETSAVÉ

#### PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 18h 04 • Sortie 19h 12

#### Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	18.22	Lyon	17.59	Nantes	18.23
Grenoble	17.56	Marseille	18.00	Nice	17.52
Lille	17.59	Montpellier	18.06	Strasbourg	17.43
		Nancy	17.49	Toulouse	18.15

à partir du dimanche 17 février 2013

Heure limite du Chema : 10h30

Pose des Téléphones : 6h53

Fin Kidouch Levana : toute la nuit du dimanche 24 au lundi 25 février (15 Adar)



Articles et contenu réalisés par le

**BETH LOUBAVITCH**

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique  
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

fait en ces termes : «Parle (ou «commande») aux Enfants d'Israël...». Or, ici Il dit : «Et tu commanderas aux Enfants d'Israël...» Cette légère modification n'est pas simplement un changement technique mais comporte une implication philosophique. D.ieu désire-t-Il simplement que Moché transmette un message ou veut-Il qu'il endosse un rôle plus actif et plus visible en relayant Ses instructions ? Quel type d'intermédiaire D.ieu attend-Il de la part de Moché ?

D'autre part, que signifient les mots «conçassée pour le luminaire» ? Ne se serait-on pas attendu que D.ieu s'exprime ainsi «conçassée pour illuminer» ? Après tout, l'huile était utilisée pour illuminer le Tabernacle et pas seulement pour être versée en haut de la Menorah, le luminaire ? Ces deux détails singuliers fonctionnent comme des drapeaux rouges qui nous signalent que nous devons nous interroger.

### La signification de la Ménorah

Le luminaire représente les profondeurs de l'âme, sa source essentielle de lumière, d'où émergent toutes ses forces et tous ses dons. Tout comme l'adrénaline, cette puissante et essentielle source de lumière est réservée pour les moments de grand besoin et nous n'y avons habituellement pas accès. Mais «conçassée pour le luminaire», quand nous sommes dans l'urgence, confrontés à un défi que nous devons surmonter, elle surgit et nous octroie des forces extraordinaires. C'est ainsi que tout au long de leur histoire, les Juifs ont pu conserver leur engagement à la Torah, malgré les terribles dangers que cela impliquait. On peut évoquer, par exemple, le fait que malgré la menace d'Haman d'annihiler la nation juive dans son ensemble, les Juifs ne renoncèrent pas à leur identité, ils ne tentèrent pas même de la cacher. Bien au contraire, ils se réunirent publiquement dans la prière et l'étude de la Torah. Un autre exemple nous est fourni par le grand nombre de ceux qui bravèrent le régime

communiste, qui s'accrochèrent à leur identité juive, malgré tous les risques mortels encourus.

D.ieu demanda de l'huile d'olive «conçassée pour le luminaire». Il décréta des situations écrasantes parce qu'elles sont des opportunités pour développer l'endurance et la croissance, une lumière qui illumine l'environnement.

### «Et tu commanderas aux Enfants d'Israël»

Le mot *Tetsavé*, «commanderas», possède un autre sens : «attacher». Dans cette acception, le verset se lit : «Et tu (Moché) attacheras les Enfants d'Israël (à D.ieu), et ils t'apporteront de l'huile d'olive». Le «travail» de Moché consistait à rapprocher le peuple de D.ieu.

Moché, nous explique la Cabale, est un expert pour cultiver et nourrir la foi en D.ieu. Cela ne signifie pas que, sans lui, nous n'aurions pas foi en D.ieu ! La foi fait partie de la constitution de notre âme. Mais il s'agit plutôt du fait que notre foi a tendance à rester abstraite et ne pas avoir d'impact sur notre vie quotidienne. Le travail de Moché concrétise notre foi, pour qu'elle touche notre conscience et nous fasse agir.

Et c'est tout particulièrement vrai lorsque, parlant de l'huile de la Menorah, D.ieu désigne Moché du doigt et dit : «Tu attacheras...» : ton rôle est vital pour attacher la conscience du peuple à son Créateur. Parce que plus notre foi en D.ieu est tangible, plus nous sommes capables de transformer les défis que nous rencontrons en opportunité pour nous développer.

Tel est le travail d'un dirigeant juif : nous inspirer pour que nous transformions nos difficultés et leur donnions une réponse extraordinaire.

Ce Moché nous attire par la vision d'une vie meilleure, une vie tournée vers D.ieu au point que nous ressentons une profonde insatisfaction, voire un «écrasement» devant ce statu quo. Et puis l'huile commence à s'écouler. L'huile est la plus précieuse, la plus puissante.

## Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

### Dimanche 17 février – 7 Adar

**Mitsva négative n° 10** : C'est l'interdiction de nous intéresser à l'idolâtrie et d'étudier ses pratiques.

**Mitsva négative n° 47** : C'est l'interdiction de laisser libre cours à nos pensées au point d'admettre des opinions contraires à celles enseignées par la Torah.

**Mitsva négative n° 60** : C'est l'interdiction de blasphémer le Grand Nom de l'Éternel.

**Mitsva négative n° 6** : C'est l'interdiction de servir les idoles.

**Mitsva négative n° 5** : C'est l'interdiction de nous prosterner devant une idole.

**Mitsva négative n° 2** : C'est l'interdiction de fabriquer des idoles pour les servir.

**Mitsva négative n° 3** : C'est l'interdiction de fabriquer des idoles destinées à être servies, même pour d'autres personnes et même si celui qui nous l'a demandé est un non-juif.

**Mitsva négative n° 4** : C'est l'interdiction de fabriquer des formes humaines en métal, pierre, bois et autres matières similaires, même si ce n'est pas dans le but de les adorer.

**Mitsva négative n° 15** : C'est l'interdiction d'entraîner d'autres personnes à pratiquer l'idolâtrie.

**Mitsva positive n° 186** : Il s'agit du commandement d'exterminer tous les hommes d'une ville passée à l'idolâtrie et de brûler la ville avec tout ce qui s'y trouve.

**Mitsva négative n° 23** : C'est l'interdiction de reconstruire une ville mise au ban.

**Mitsva négative n° 24** : C'est l'interdiction de profiter de tout objet d'une ville mise au ban.

### Lundi 18 février – 8 Adar

**Mitsva négative n° 16** : Il nous est interdit de séduire, c'est-à-dire, d'inciter un Juif à pratiquer l'idolâtrie.

**Mitsva négative n° 17** : Il est interdit à la personne induite en erreur d'aimer le séducteur et de consentir à ses paroles, même s'il n'a pas agi en conséquence.

**Mitsva négative n° 18** : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne séduite de faiblir dans son aversion envers le séducteur.

**Mitsva négative n° 19** : C'est l'interdiction pour la personne égarée d'assister le séducteur s'il se trouve dans une situation périlleuse.

**Mitsva négative n° 20** : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne égarée de plaider en faveur du séducteur, même s'il connaît un argument en sa faveur.

**Mitsva négative n° 21** : C'est l'interdiction faite à la personne égarée de taire toute charge à retenir contre le séducteur qu'elle connaît et qui pourrait contribuer à le punir.

**Mitsva négative n° 26** : C'est l'interdiction de prophétiser au nom d'une idole.

**Mitsva négative n° 28** : C'est l'interdiction d'écouter la prophétie d'un prophète parlant au nom d'une idole.

**Mitsva négative n° 27** : C'est l'interdiction selon laquelle il nous est défendu de faire une fausse prophétie

**Mitsva négative n° 29** : Il nous est interdit d'avoir pitié du faux prophète, ni d'hésiter à le mettre à mort s'il prophétise au Nom de l'Éternel.

**Mitsva négative n° 14** : C'est l'interdiction de prêter serment en invoquant le nom d'une idole même dans nos relations avec des idolâtres.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr) et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

## TAXE D'APPRENTISSAGE

### ÉCOLE BETH HANNAH-LOUBAVITCH

59, bfg de Pierre - 67000 STRASBOURG  
Habilitation délivrée par la préfecture du Bas-Rhin

«Pour nous permettre de poursuivre notre action et d'aider encore mieux notre Communauté»

### SOUTENEZ-NOUS PAR LE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Pour tous renseignements :

Tél : 03.88.75.66.05 Fax : 03.88.75.63.58

Portable: 06 11 45 96 90

E-mail: [bethloubavitch67@aol.fr](mailto:bethloubavitch67@aol.fr)

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

«La Régie Lamartine» 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 15.000 ex ISSN 1762 - 5440



## Pourim en Alaska

J'avais intégré les forces aériennes des États-Unis comme aumônier et, quand on me demanda de m'installer à Anchorage en Alaska, je refusai car il n'y avait pas de Mikvé (bain rituel). On me répondit : «Nous vous donnerons tout ce dont vous avez besoin !» Six mois plus tard, les travaux commencèrent. Quand j'appris que les ingénieurs de la base avaient rassemblé tous les matériaux nécessaires pour construire un Mikvé, je téléphonai à Rav Gershon Grossbaum, l'émissaire du Rabbi à S. Paul, Minnesota, spécialiste mondial pour tout ce qui concerne le Mikvé et lui suggérai de venir sur place dans deux semaines : ainsi, il pourrait aussi se rendre à Fairbanks et y célébrer Pourim avec la communauté locale. Quelques jours plus tard, je me rendis à l'aéroport international d'Anchorage pour l'accueillir ; je l'informai qu'il rencontrerait le Colonel Brame le lendemain. Bien que les deux hommes aient été depuis quelques semaines en contact téléphonique, le colonel Brame n'avait sans doute aucune idée à quoi ressemblait Rav Grossbaum. J'expliquai d'ailleurs au Rav les règles du protocole de l'Armée : «Quand vous entrez dans une pièce, vous enlevez votre chapeau : comme vous portez une kippa en dessous, vous aurez donc encore la tête couverte comme l'exige le judaïsme ! Dès que vous sortez, vous pouvez remettre votre chapeau !» Il accepta avec le sourire ma proposition.

Le lendemain, quand nous sommes entrés dans la base, le Rav salua tous les soldats qu'il rencontrait en posant simplement la main sur son chapeau tout en s'inclinant légèrement. J'étais un peu embarrassé, on nous regardait avec curiosité : la plupart de ces gens n'avaient sans doute jamais vu un rabbin hasidique auparavant. Rav Grossbaum sur cette base militaire d'Anchorage, c'était un peu comme un ours polaire se promenant dans un hôtel de Miami Beach...

Quand j'entrai avec Rav Grossbaum dans le bureau du Colonel, j'eus un choc : le colonel Brame se leva et l'embrassa joyeusement ! Le fait est que depuis six mois, ce colonel méthodiste protestant et le rabbin du mouvement Loubavitch s'étaient entretenus au téléphone au sujet de la construction du Mikvé et maintenant ils s'embrassaient comme s'ils se connaissaient effectivement depuis longtemps. Un major et un sergent du corps des ingénieurs étaient présents et observaient la scène avec étonnement. Derrière eux, sur un tableau, étaient dessinés les plans et croquis pour le futur Mikvé. Les ingénieurs expliquèrent dans leur jargon les plans qu'ils avaient mis au point tandis que Rav Grossbaum – le chapeau toujours vissé sur la tête – fit remarquer quelques erreurs. Il prit une feuille de papier millimétré, crayonna des plans et se mit à parler avec des mots techniques que je ne pouvais comprendre. Je remarquai que le colonel Brame était visiblement impressionné. Tandis que Rav Grossbaum continuait d'exposer ce qui ressemblait à une thèse en vue d'obtenir un doctorat en construction de Mikvé, le colonel Brame fusillait du regard ses adjoints pour avoir commis d'aussi grossières erreurs. Quand Rav Grossbaum eut terminé, les ingénieurs ne surent quoi répondre pour s'excuser. Ils contemplèrent ses croquis et posèrent quelques questions.

Le colonel Brame se leva et me prit à l'écart en murmurant : «Monsieur l'aumônier ! Il y a quelque chose à propos de ce rabbin dont je voudrais vous parler : voyez-vous, ce rabbin, il a vraiment l'air d'un rabbin, lui !». Aux yeux du Colonel Brame, Rav Grossbaum ne pouvait pas se tromper. Il renvoya avec rudesse les ingénieurs et déclara : «Monsieur le Rabbin ! Vous et moi, nous allons construire ensemble ce Mikvé !» Ce n'est certainement pas un hasard si les travaux pour le Mikvé commencèrent en Adar, le mois juif destiné à être

joyeux pour l'ensemble de notre peuple à travers les générations. Voici l'article qui parut

dans le journal Anchorage Times la veille de Pourim :

«Aujourd'hui, les Juifs du monde entier respectent le jeûne d'Esther qui sera poursuivi ce soir par la fête de Pourim. L'office se tiendra Chapel Number One de Elmendorf Air Force Base. Rav Israël Haber dirigera la prière ce soir et demain matin. Durant cette fête qui dure un jour, les Juifs donnent la charité, offrent des cadeaux de nourriture à des amis et participent à un joyeux festin. Pourim célèbre la victoire des Juifs sur le roi Assuérus qui avait ordonné de tuer tous les Juifs de son royaume. Rav Haber insiste que ce fut un moment de grande joie, de profonde amitié entre tous les Juifs et de charité. Les enfants adorent la fête de Pourim car ils ont le droit d'interrompre la lecture de la Méguila, le rouleau d'Esther, avec des jouets particulièrement bruyants appelés crécelles chaque fois que le nom de Haman, l'ennemi juré des Juifs, est mentionné.

A Forth Wainwright Faibanks, ces festivités seront placées sous la conduite de Rav Shalom Gershon Grossbaum, un membre du mouvement Loubavitch. La semaine prochaine il retournera à Anchorage pour diriger les travaux d'un bain rituel appelé Mikvé qui sera situé à Chapel Number Two. Rav Haber déclare que ce sera le tout premier bain rituel d'Alaska».

Effectivement, le lendemain de Pourim, Rav Grossbaum fut de retour sur le chantier à Anchorage et les travaux progressèrent à une vitesse remarquable. Comme je fus heureux de le voir, toujours coiffé de son chapeau noir, expliquer aux plombiers, électriciens, charpentiers, maçons et peintres les différentes étapes de la construction.

*Durant leurs trois années passées au service des Forces de l'Air américaines et par la suite, Rav Haber et sa famille se rapprochèrent du mouvement Loubavitch et du Rabbi ; ils sont d'ailleurs devenus eux-mêmes des émissaires du Rabbi sur les hauteurs du Golan en Israël.*

**Rav Yisrael Haber – L'Chaim n° 810**  
Traduit par Feiga Lubecki

## ÉTINCELLES DE MACHIA'H

### Le troisième jour

Le prophète Osée (6:2) annonce : «Il nous fera revivre après deux jours, le troisième jour il nous redressera et nous vivrons en Sa Présence.» Les Sages interprètent l'expression «deux jours» comme se rapportant à «ce monde» et au «monde futur». Quant au «troisième jour», il désigne le «monde de la résurrection» qui suivra la venue de Machia'h.

Chacun de ces degrés correspond à un mode de service de D.ieu. «Ce monde» représente l'œuvre spirituelle accomplie par ceux qui exercent une activité profane et mènent leur vie conformément à la Torah. Le «monde futur» représente ceux qui se consacrent exclusivement à l'étude de la Torah. Le «monde de la résurrection» correspond au niveau le plus élevé du service de D.ieu ; il combine les deux précédents. C'est un niveau auquel l'âme et le corps participent avec un égal enthousiasme. C'est le but ultime de la création que la venue de Machia'h concrétisera.

(d'après les Iguerot Kodech du Rabbi, vol. IV, p. 462) H.N.

FABRICANT VENTE DIRECTE

### LAMYLITERIE

DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

**Matelas - Sommiers**  
**Banquettes - Clic-clac**  
**Lits Gigognes**  
**Lits électriques**

Jusqu'à  
**50% moins cher,**  
que leurs  
équivalents griffés

Système d'assemblage exclusif

Ouvert du Dim. au Vend.  
Fermé le Samedi

**01 47 00 73 55**  
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris  
Métro: Voltaire ou Bastille  
[www.lamyliterie.fr](http://www.lamyliterie.fr)  
Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

## STOCK PREMIUM

spécial communautaire

SPECIALISTE EN COSTUMES DE GRANDES MARQUES

Show Room de 400 M<sup>2</sup>  
Hommes & Femmes

Paiement en 3 fois sans frais

**25, RUE Richard Lenoir**

**75011 Paris**

(M° Voltaire - Près de la Place Léon Blum)

Ouvert le dimanche de 10h à 20h  
Tél: 01 43 67 51 91

# LE COIN DE LA HALA'HA

## Que fait-on à Pourim ?

Cette année, Pourim tombe le **dimanche 24 février 2013**.

**Le jeûne d'Esther est avancé au jeudi 21 février 2013.** Il débute à 6h15 et se termine à 19h00 (horaires de Paris). Le matin, on récite les Seli'hot et la prière «Avinou Malkenou». Avant l'office de «Min'ha», l'après-midi, on donne trois pièces de cinquante centimes à la «Tsedaka» (charité) en souvenir de l'offrande des trois demi-sicles pour la construction et l'entretien du Temple. Dans la «Amida» de Min'ha, on rajoute la prière «Anénoù» et l'on récite le Ta'hanoune puisque cette année le jeûne est avancé.

**Samedi 23 février**, après la fin de chabbat (19h12 heure de Paris), on écoute attentivement chaque mot de la Méguila, le rouleau d'Esther.

Pourim, les enfants se déguisent, si possible dans l'esprit de la fête en évitant de se déguiser en «méchant».

**Dimanche matin 24 février**, ou plus tard dans la journée :

1) on écoute à nouveau chaque mot de la lecture de la Méguila.

2) ce n'est qu'après avoir **écouté la Méguila** qu'on peut procéder aux autres Mitsvot de Pourim : on offre au moins deux mets comestibles à un ami, en passant par un intermédiaire: un homme à un homme, et une femme à une femme: ce sont les «**Michloa'h Manot**».

3) on donne au moins une pièce à deux pauvres pour leur permettre de célébrer la fête, c'est: «**Matanot Laévyonim**».

4) dimanche après-midi, on se réunit pour prendre part au **festin de Pourim** dans la joie.

**Lundi 25 février**, c'est Chouchane Pourim, le Pourim des «villes fortifiées» dont Jérusalem. On ne récite pas les prières de supplication, Ta'hanoune, et on partage la joie du peuple juif où qu'il se trouve.

F. L.



## Planet Solaire

Société spécialisée  
dans la vente d'énergies renouvelables,

recrute des

### RÉGIES

PAC + PPV + EOLIENNE

BONNE RÉMUNÉRATION ET INSTALLATION RAPIDE

TRAITEMENT DE DOSSIER EFFICACE  
PLUSIEURS PARTENAIRES FINANCIERS

## 07 61 31 61 32

## SPORTES Funéraire

déroge au délai légal des 24 heures\*  
pour inhumer rapidement dans le respect des traditions

En France - En Israël

Pierres tombales, gravures, exhumations tous cimetières...

**Exclusivité SPORTES en ISRAEL :**

100 places au sol disponibles - Faciles d'accès - Prix bas.

Renseignements et ventes sur rendez-vous.

305 rue de Charenton - 75012 PARIS

Tél. 6/7j - 24/24h : 01 43 43 62 94 ou 06 22 67 96 92

e-mail : y.sportes@orange.fr

\*Sous réserve de certaines conditions administratives.

Comme chaque année,  
le Beth Loubavitch est à votre disposition  
pour procéder gracieusement à la

## LECTURE DE LA MEGUILAT ESTHER

auprès des personnes âgées,  
malades, hospitalisées ou autres...

N'attendez pas la dernière minute,  
contactez le Beth Loubavitch au 01 45 26 87 60

 **Carnosserie**  
**Peinture**  
**Mécanique**

14 véhicules  
de courtoisie

Franchise offerte  
(voir conditions au garage)

**NOUVEAUX SERVICES :**

- ✓ Montage pneumatique
- ✓ Lavage intérieur à la vapeur
- ✓ Vente de voitures d'occasion
- ✓ Diagnostic électronique

- Demander Shmouel -  
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny  
Tél : 01 57 42 57 42  
directauto@orange.fr

## ACHAT OR

jusqu'à 44 € /gr

NOUS SOMMES ACHETEURS DE :  
PIECES D'OR ET D'ARGENT  
LINGOTS D'OR / DÉBRIS D'OR  
BIJOUX / ARGENTERIE / DIAMANTS

Déplacement  
à domicile

Ne vendez rien sans nous consulter,  
nous ferons toujours mieux.

96, rue de Richelieu - 75002 Paris  
Tél : 01.42.96.29.41  
Port : 06.24.46.35.19  
www.europiecedor.fr

## POURIM 5773

CAMPAGNE DES MICHLOA'H MANOT

Comme chaque année,  
le Beth Loubavitch distribue gracieusement  
**60.000 paquets** à toute la communauté.  
Participez avec nous à cette grande Mitsva

Oui, j'offre ..... paquets d'une valeur de 0,70 €

par un chèque de ..... €

à adresser à Beth Loubavitch "Campagne de Pourim"  
8, rue Lamartine - 75009 Paris

Un reçu CERFA d'utilité publique vous sera adressé

NOUVEAU!  
BIJOUX DE  
40 À 60%  
MOINS CHER  
QU'EN BIJOUTERIE

**achat OR**

PAIEMENT  
IMMEDIAT!

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h30 à 18h30  
116, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris

BIJOUX • PIÈCES OR ET ARGENT • OR DENTAIRE • DÉBRIS D'OR  
**ACHAT & VENTE DE DIAMANTS**

09 80 52 95 05 - 06 59 89 26 99

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

# MEGUILA NON-STOP

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES HORAIRES DE LECTURE DE LA MEGUILA

	Sam. 23	Dim. 24		Sam. 23	Dim. 24		Sam. 23	Dim. 24		
1	Beth Loubavitch Place Vendôme - 06 38 83 68 20 (M° Tuileries) Chez M. et Mme Y. Mergui 112 rue Rambuteau (M° Les Halles)	19h30-20h 21h 22h 10h à 18h TLH	17	Beth Loubavitch 1 Avenue Stéphane Mallarmé (M° Porte de Champerret)	19h15	8h - 10h 12h - 14h 16h - 18h	91	Vigneux-Sur-Seine - Synagogue 13 rue Gabriel Péri	19h15	8h45
	Restaurant Gd Méchant Louvre 24 Quai du Louvre (M° Pont Neuf)	20h		13h - 18h	Synagogue Ki Tov 9 rue Jacques Ibert (M° Louise Michel)	19h30 21h30		9h30 - 11h 12h30 - 14h 15h30 - 17h	Yerres - Beth Rivka 43/46 rue Raymond Poincaré	19h30
2	Beth Loubavitch 6 rue de la Bourse (M° Bourse)	19h45 21h	10h à 17h TLH	Synagogue Fcmz 10 rue Barye (M° Courcelles)	19h30	8h45	Antony - Synagogue 1 rue Sderot	19h30	8h45 11h	
	Synagogue 17 rue des Rosiers (M° S. Paul)	19h30 21h	9h à 18h TLH	Beth Loubavitch 8 rue du Marché Ordener (M° Guy Môquet)	20h15 22h15	10h - 12h 14h - 16h 18h	Antony - Restaurant Misaada 80 Av. du Président Kennedy	21h - 22h	12h - 13h 14h-16h-18h	
4	Beth Loubavitch - Etudiants 1 rue de l'Abbé de l'Épée (RER Luxembourg)	19h45 21h 22h	12h30 13h30 17h30	Synagogue - 13 rue S. Isaure (M° Jules Joffrin)	19h15	9h - 17h	Asnières - Centre Communautaire 82 rue du Révérend Père Christian Gilbert	19h15	8h30 - 13h	
	Synagogue 9 rue Vauquelin (M° Censier - Daubenton)	19h45	8h45 11h30	Chez M. et Mme H. Bellity 234 rue Championnet	20h30		Bois Colombes - Beth Loubavitch 1 Bis rue Raspail	20h30	11h30 17h45	
5	Centre Edmond Fleg 8 Bis rue l'Éperon (M° Odéon)	19h30	12h	Beth Loubavitch 59 Avenue de Flandre (M° Riquet)	19h30 19h45 20h30 21h30 22h30 00h	8h45 - 9h45 10h45 et de 11h30 à 17h30 TLH et à 18h	Boulogne Billancourt - Beth Loubavitch 1 rue des Longs Prés	19h15 20h	8h30-13h30 17h30	
	Beth Loubavitch 45 Boulevard Raspail (M° Sèvres - Babylone)	19h30 20h30 21h30	10h - 11h30 14h - 15h30 17h30	Beth Loubavitch 53 rue Compans (M° Place des Fêtes)	19h30 21h30 22h30	8h45 et de 10h à 18h TLH	Bourg la Reine - Chez M. et Mme L. Uzan 9 Allée du Parc de la Bièvre L'Hay-les-Roses	20h 22h		
6	Chez M. et Mme B. Apelbaum 23 rue Bréa (M° Vavin)	20h		Beth Loubavitch 74 Avenue Simon Bolivar (M° Colonel Fabien)	20h - 21h	10h - 12h30 14h - 16h30	Bourg la Reine - Villa S. Cyr 25 Boulevard Carnot		13h	
	Hôtel Lutetia 45 Boulevard Raspail (M° Sèvres - Babylone)		16h	Boucherie Emsaleh 18 rue Corentin Cariou (M° Corentin Cariou)		9h - 10h 11h - 12h	Châtillon - Synagogue 10 rue de Malakoff	19h30	9h	
7	E.E.I.F. 27 Avenue de Ségur (M° Ségur ou Ecole Militaire)	19h30 20h30 21h30	10h - 11h30 14h - 15h30 17h30	Beth Loubavitch 110 Boulevard de Ménilmontant	19h30 21h	9h30 11h30	Châtillon - Salle Maison Blanche En face du Darty Châtillon	20h - 21h 22h		
	Beth Loubavitch 122 Av. des Champs Élysées Entrez par le 9 rue Lord Byron (M° George V)	19h30-21h 22h - 23h 00h	10h à 18h TLH	Chez Mr et Mme D. Aharfi 30 rue de la Mare	21h15	17h15	Châtillon - Chez Famille Arous 57 Avenue de Paris		17h	
8	Chez M. et Mme Kulski 40 rue de la Bienfaisance 06 64 79 93 78 (M° Miromesnil)	19h45	14h	Synagogue 43 rue Pelleport (M° Pte de Bagnole)	19h45 22h30	8h30 - 10h 13h45 16h30	Ciamart - Salle des Fêtes 1 Place Jules Hunabelle	20h45	17h	
	Chez M. et Mme Kulski 27 rue S. Petersburg 06 87 80 65 39 (M° Pl. de Clichy)	22h	12h30	Boissise la Bertrand Rens. 01 60 29 50 17		13h	Clichy - Synagogue 26 rue Mozart	19h40 21h	8h30 10h 17h	
9	Chez M. et Mme Kulski 22 rue de Lisbonne 01 43 87 44 45 (M° Villiers)		17h30	Meaux - Synagogue 11 rue Paul Barennes	19h30	9h - 13h30 17h	Courbevoie Beth Loubavitch 47 rue de L'Alma	19h30 21h 22h	8h30 10h 12h 14h 17h 18h	
	Beth Loubavitch 8 rue Lamartine (M° Cadet)	19h30 21h	9h à 18h TLH	Meaux - Chez M. et Mme H. Fraenkel 155 rue du Faubourg S. Nicolas	21h		Garches - Beth Loubavitch 181 rue de la Porte Jaune	19h45	9h 17h30	
10	Synagogue 18 rue S. Lazare (M° N.D. de Lorette)	19h15	9h	Melun Rens. 01 60 29 50 17		11h45	S. Cloud - Chez M. et Mme M. Zekri 27 Bis rue Dailly	22h		
	Synagogue 44 rue de la Victoire	19h15	8h30-11h30	Pontault Combault - Beth Loubavitch 55 Avenue des Lilas	19h45 21h - 22h	10h - 14h 16h - 18h	La Défense 8 - Beth Loubavitch 59 Jardin Boieldieu	20h30	14h - 18h	
11	Synagogue 28 rue Buffault (M° Cadet)	19h30	8h30	Réau Rens. 01 60 29 50 17		12h30	Le Plessis Robinson - Maison de Retraite 9 Av. de la Libération (face Place du Marché)		14h	
	Beth Loubavitch 8 rue Lagouvé (M° Jacques Bonsergent)	19h30 22h	8h30 - 11h 14h - 15h30 17h - 18h	Le Chesnay - Centre Communautaire 39 rue de Versailles		15h 16h - 17h	Le Plessis Robinson 90 Avenue Charles de Gaulle		12h	
12	Chez M. et Mme Abergel 2 rue Albert Camus	21h		Maisons Laffitte - Synagogue 1 rue du Gros Murger	19h30	8h - 12h 16h - 18h	Levallois Perret Beth Loubavitch 129 rue Édouard Vaillant	19h30 20h15	8h45 - 9h30 12h - 15h 17h30	
	Synagogue Beth Eliahou 11 rue du terrage		14h	Maurepas - Synagogue 2 ter rue de la Beauce	19h30	10h - 16h	Malakoff - Chez Famille Arous 16 rue de la Tour		15h	
13	Chez Famille Sebag 55 rue de la Grange aux Belles	20h		Montigny Le Bretonneux - Beth Loubavitch 72 rue Jean Racine	19h30 21h	9h - 12h30 17h	Montrouge - Beth Loubavitch 4 rue René Barthélemy	19h30	9h à 18 TLH	
	Synagogue 36 rue Bastroi (M° Voltaire)	19h30 22h	8h30 - 12h 15h - 17h	Poissy - Synagogue 12 rue Laurence Caroline	19h30	8h30 17h30	Montrouge - Restaurant le Boudoir 95 rue Gabriel Péri		12h	
14	Chez M. et Mme M. Cohen 56 Avenue de la République (M° Parmentier)	20h	11h	S. Germain En Laye - Hôtel du Coq 45 Boulevard de la Paix	19h45 22h30	12h30 - 14h 17h30	Nanterre - Synagogue 13 rue du Castel Marly	19h30 21h30	9h45-12h45 14h-16h-18h	
	Chez M. et Mme E. Arneuve 5 Bis rue Mouffe (M° Richard Lenoir)	22h30	13h	S. Germain En Laye - Beth Loubavitch 12 Ter Avenue Carnot		8h30-13h30 17h45	Neuilly Sur Seine Synagogue 12 rue Ancelle (M° Les Sablons)	19h30 21h 22h 23h	8h45 et de 10h à 18h TLH	
15	Beth Loubavitch 19/21 rue de la Gare de Reuilly (M° Daumesnil)	19h30 21h - 22h 23h30	8h45 - 10h 12h - 14h 16h - 18h	Verneuil Sur Seine - Synagogue Allée des Bleuets	20h	9h	Puteaux - Synagogue 18 rue Roque de Filol	19h30 21h30	8h30 11h30 - 16h	
	Chez M. et Mme Y. Altabe 14 Boulevard de la Guyan (M° Porte Dorée)	21h 22h45	7h30 13h	Verneuil Sur Seine - Chez M. et Mme D. Elmies 25 Allée des Bois		13h - 17h	Rueil-Malmaison - Chez M. et Mme M. Touboul 1 rue Marcel Pagnol - 06 76 06 93 54	20h 21h30		
16	Beth Loubavitch 7 rue Fernand Vidal (M° Porte D'Italie)	19h40 20h30 21h30 22h30	9h à 18h TLH	Versailles - Synagogue 10 rue Albert Joly	19h30	8h 10h - 13h	Rueil-Malmaison - Synagogue 12 rue Molière	19h45	8h30	
	Beth Loubavitch - Bercy 18 Boulevard Vincent Auriol (M° Quai de la Gare)	19h45 21h30 23h	9h - 10h30 12h30 - 14h 16h - 17h30	Versailles - Chez M. et Mme E. Cohen 93 rue des Chantiers	22h		Rueil-Malmaison - Salle de la Passerelle 15 rue Henri Becquerel		12h - 14h 15h - 17h30	
17	Synagogue 223 rue Vercingétorix (M° Et Tram Porte de Vanves)	19h30	8h30 - 10h 11h - 12h 13h	Athis Mons - Synagogue 28 Avenue Jean Pierre Bénard	20h	8h30-12h 16h30	Sceaux - Beth Loubavitch 27 Avenue Jules Guesde	20h 21h	10h - 14h 17h30	
	Chez M. et Mme M. Sudry 125 Bd. Brune (Code 97A46) (M° Porte D'Orléans)	21h 22h	17h45	Longjumeau - Synagogue 7 rue Jules Ferry	19h45	9h30 12h - 17h	Sèvres - Synagogue 92 Grande Rue	20h	10h - 12h30	
18	Chez M. et Mme C. Mergui 30 Avenue René Coty (M° Denfert-Rochereau)	20h	17h	S. Germain En Laye - Hôtel du Coq 45 Boulevard de la Paix	19h45 22h30	12h30 - 14h 17h30	Suresnes - Synagogue 10 rue Ledru Rollin	19h30 21h	8h30 12h30	
	Beth Loubavitch 62 rue Sébastien Mercier (M° Javel)	19h30 20h30 22h	9h - 12h 13h - 14h 17h30	Verneuil Sur Seine - Synagogue Allée des Bleuets	20h	9h	Aubervilliers Synagogue Chnéor 17 rue du Clos Bénard	19h30 21h	9h à 18h toutes les 30min	
19	Beth Loubavitch 2 rue D'Arsonval (M° Pasteur ou Montparnasse)	19h30 20h30 21h30 22h15	9h à 18h TLH	Verneuil Sur Seine - Chez M. et Mme D. Elmies 25 Allée des Bois		13h - 17h	Aubervilliers - Synagogue 28 rue Paul Verlaine	19h30	11h	
	Parc des Exposition Porte de Versailles Renseignements : 06 46 22 35 62			Versailles - Synagogue 10 rue Albert Joly	19h30	8h 10h - 13h	Aubervilliers - Synagogue 29 rue des Écoles	19h30	7h45 - 8h30	
20	Beth Loubavitch 27 rue Nicolò (M° Passy ou Trocadéro)	19h15 20h15 21h	9h et de 12h à 18h TLH	Athis Mons - Synagogue 28 Avenue Jean Pierre Bénard	20h	8h30-12h 16h30	Aubervilliers - Synagogue 81 rue de la Motte	19h45	8h45	
	Torat 'Haim 4 rue Girodet 06 65 75 07 70 (M° Michel-Ange Auteuil)	19h30 20h30	9h - 10h 11h - 12h 13h - 14h	Longjumeau - Chez M. et Mme Y. Celnik 5 Allée des Sauliers	21h30		Bagnollet - Synagogue 3 rue Jules Ferry	19h45	10h - 16h	
21	Beth Loubavitch 1 Avenue Stéphane Mallarmé (M° Porte de Champerret)	19h15		Longjumeau - Synagogue 7 rue Jules Ferry	19h45	9h30 12h - 17h	Bagnollet - Chez M. et Mme M. Zeitoun 72 rue Hoche	19h45 21h 22h	9h - 18h	
	Synagogue Ki Tov 9 rue Jacques Ibert (M° Louise Michel)	19h30 21h30	9h30 - 11h 12h30 - 14h 15h30 - 17h	Longjumeau - Chez M. et Mme Y. Celnik 5 Allée des Sauliers	21h30		Bagnollet - Chez M. et Mme N. Zaoui 3 rue Sesto Fiorentino		16h - 17h 18h	
22	Synagogue Fcmz 10 rue Barye (M° Courcelles)	19h30	8h45	Massy - Beth Loubavitch 56 Qtr rue de Longjumeau	19h30	10h - 17h45	Bobigny - Beth Loubavitch Z I 2/24 Avenue H. Barbusse Ariel Building		14h	
	Beth Loubavitch 8 rue du Marché Ordener (M° Guy Môquet)	20h15 22h15	10h - 12h 14h - 16h 18h	S. Geneviève des Bois - Synagogue 50 Avenue de la République	20h15	9h - 12h	Bondy - Synagogue 28 rue de la Villageoise	19h30 21h	8h45 10h15	
23	Synagogue - 13 rue S. Isaure (M° Jules Joffrin)	19h15	9h - 17h	Savigny Sur Orge - Chez M. et Mme T. Narboni 125 Avenue Robert Leuthreau	21h 22h	12h 13h 14h 15h 16h	Bondy - Chez M. et Mme Ben Nephtali 156 Avenue Henri Barbusse	22h15	13h30	
	Chez M. et Mme H. Bellity 234 rue Championnet	20h30								

	Sam. 23	Dim. 24
Drancy - Synagogue 8 Blvd S. Simon	20h	9h
Épinay Sur Seine Beth Loubavitch 26 rue Victor Hugo	19h30 21h30	9h30 - 11h 15h - 16h 17h30
La Courneuve - Synagogue 13 rue S. Juste	19h45	8h30 10h30
Le Pré S. Gervais - Synagogue 7 Avenue du Belvédère	19h15 22h30	8h - 11h 16h
Le Raincy - Sushi West 13 Avenue de Livry	22h30	11h30
Les Lilas - Synagogue 14 rue de la Croix de L'Épinette	19h45 20h45	8h15 - 9h15 12h30 13h30 - 17h
Les Lilas - Centre Communautaire 27 Avenue du Maréchal Juin		10h30
Les Pavillons Sous Bois - Chez famille Arnaue 113 Avenue Franklin		17h
Montreuil - Synagogue 137 Boulevard de la Boissière	20h - 21h	
Montreuil - Hyper Cachet 62 rue des Roches		10h
Neuilly Plaisance - Synagogue 35 Avenue Danielle Casanova	19h30 21h	8h30 - 10h 12h - 17h30
Noisy le Grand - Beth Loubavitch 166 rue Pierre Brossollette	20h30	10h - 13h 17h
Pantin Synagogue 8 rue Gambetta	19h30 21h	8h15
Pantin - Synagogue 6 rue Palestro	19h30	8h15 13h
Pantin - Synagogue 71 Avenue Anatole France	19h30	8h15 - 9h45 17h45
Pantin - Les Benjamin 37 rue Pierre Brossollette	19h30	8h45
Pantin - Magasin SFR 52 Av. Jean Lolive (au Marché)		13h30
Pierrefitte - Synagogue 49 Boulevard Pasteur	19h30	9h - 10h 15h
Romainville Beth Loubavitch 18 rue Alexandre Dumas	19h30 21h 22h30	8h30 - 11h 13h - 15h 17h
Rosny Sous Bois - Synagogue 62 rue Lavoisier	19h30	8h30
S. Ouen - Synagogue 7 rue Jules Guesde	20h 21h	9h - 10h 17h30
S. Ouen - Chez M. Lancry «Les Cheminée» rue des Rosiers Aux Puces de S. Ouen		12h
Villepinte - Synagogue 1 Place Condorcet	19h30 20h30	9h - 12h30 16h30
94 Alfortville - Synagogue 1 rue Blanche	19h20 21h30	8h30 - 12h30 17h
Bonneuil Sur Marne - Beth Loubavitch 57 rue George Ferrand	19h30 21h30	9h - 12h 17h

	Sam. 23	Dim. 24
Bry-Sur-Marne - Beth Loubavitch 94 rue de la République	19h30 21h30	9h 11h 13h 15h 18h
Champigny Sur Marne - Synagogue 25 Avenue du Général de Gaulle	19h20	9h15 12h
Champigny Sur Marne Chez Famille Aouizerat 20 rue Jean Jaurès	21h30	17h45
Charenton - Chez M. et Mme Fraoa 29 Av. du Mal. de Lettre de Tassigny		17h30
94 Choisy le Roi - Beth Loubavitch 3 Ter rue Verdun	19h30 21h30	9h 13h 18h
Créteil Beth Loubavitch 21 rue des Refugniks	20h 21h	9h30 - 12h 14h30 16h - 18h
Créteil Synagogue 32 Avenue de la France	21h	11h - 12h30 14h - 15h 17h30
Créteil Restaurant Hakel Pizza Kash 15 Esplanade des Abysses	De 20h30 à 23h30 TLH	De 10h30 à 17h30 TLH et à 18h
Fontenay Sous Bois Complexe Beth Mens'hem 12 rue Emile Zola	19h45 21h	9h - 10h30 11h30 12h30 14h - 16h 17h - 18h
Fontenay Sous Bois - A.C.I.F. 5 rue Jean Pierre Timbaud		17h
Fresnes - Chez M. et Mme Y. Bokobza 1 Av. S. Expéry 92160 Antony	22h	18h
Joinville le Pont - Synagogue 8 Avenue Charles Floquet	19h15	8h45
Joinville le Pont - Chez M. et Mme M. Moaty 66 rue Diderot - Champigny Sur Marne	21h30	12h - 14h 16h30
Joinville le Pont - Zaac Market 34 rue de Paris		11h - 13h
La Varenne S. Hilaire - Synagogue 10 rue du Châteaux	19h30	9h
La Varenne S. Hilaire Centre Hillel 30 rue S. Hilaire	19h30 21h	10h - 12h 13h30 - 16h 18h
Limeil Brevannes - Synagogue 20 Avenue de la Sablière	19h30	9h15
Limeil Brevannes - Chez M. et Mme M. Altabe 5 Allée Claude Monet	21h30	
Maisons Alfort - Synagogue 92-94 rue Victor Hugo	19h30	8h - 12h30 15h
Maisons Alfort - Synagogue 52 rue Raspail	19h30 22h	8h15-10h30
Maisons Alfort - Chez M. et Mme M. Mergui 136 Avenue Laferrière - Créteil	21h15	13h
Maisons Alfort - Salons du Moulin Brulé 47 Avenue du Maréchal Foch		18h
Nogent Sur Marne - Beth Loubavitch 5 Avenue Victor Hugo	19h15 20h	9h-11h-13h 15h 17h30
Ormesson Sur Marne Chez M. et Mme M. Sudry 101 Avenue Olivier D'Ormesson	21h	13h30

	Sam. 23	Dim. 24
Rungis - La Villa César 21 bis, rue de Villeneuve		14h
S. Mandé - Synagogue 21 Av. S. Marie		De 9h à 18h TLH
94 S. Mandé Synagogue 46 Avenue Robert André Vivien	19h30 21h30	8h45 9h30 et de 10h à 18h TLH
S. Maur des Fossés - Beth 'Habab 36 Avenue du Midi	20h30 22h	9h-10h-11h 16h-17h-18h
Sucy en Brie - Synagogue 12 rue du Grand Val		17h30
Villeneuve S. Georges - Synagogue 3 rue Berthelot	19h30 20h15	8h30 17h30
Villiers Sur Marne - Beth Loubavitch 1 rue de la Fraternité	19h30	8h45 - 11h 13h - 15h
95 Argenteuil Synagogue 23 rue de L'Asperge	19h45	9h
Deuil la Barre Chez M. et Mme Benisti 40 rue du Château		16h30
Domont - Beth Loubavitch 5 rue des Charbonniers	19h30 20h30	8h30 10h - 16h
Ermont - Chez M. et Mme C. Bensoussan 9 Allée du Clos des Lièvres		15h
Ezanville - Chez M. et Mme H. Altabe 22 Route D'Ecouen		11h
Grosley - Chez la Famille Hourri 10 rue des Paradis	19h45	
Montmagny - Chez M. et Mme Sibon 10 Ruelle des Jardins	21h 22h	10h30-12h30 14h30-16h30 18h
S. Brice - Beth Loubavitch Centre Commercial Les Vergers	19h15 20h35	9h30 - 10h 11h - 12h
S. Brice - Pâtisserie Aux Délices Centre Commercial Les Vergers		12h30
S. Brice - Micachar Centre Commercial Les Vergers		13h30
S. Gratien - Beth Loubavitch 12 Place Charles de Gaulle	20h - 21h	9h - 14h 18h
S. Gratien - Chez M. et Mme M. Abrahami 1 Avenue Mathilde	22h30	
S. Gratien - Hyper Cachet 10 Boulevard Pasteur		12h30
S. Ouen L'Aumône - Synagogue 9 rue de Chennevières	19h30	9h - 11h30 16h
S. Ouen L'Aumône - Chez Famille Dawidowicz 8 rue de L'Oise	21h30	18h
Sarcelles - Beth Loubavitch 43 Avenue du 8 Mai 1945	19h30 21h - 22h	De 9h à 18h TLH
Sarcelles Village - Beth Loubavitch 24 rue Théodore Bullier	19h30	10h - 11h
Soisy Sous Montmorency - Beth Loubavitch 39 Avenue du Général Leclerc	20h15 23h	9h - 12h 15h30

**Mitsva négative n° 8 :** C'est l'interdiction de nous livrer aux pratiques des détenteurs de l'esprit d'Ov (par lequel on évoquait les morts).

**Mitsva négative n° 9 :** C'est l'interdiction de nous livrer aux pratiques du Yide'oni qui constitue également une sorte de culte idolâtre.

**Mitsva négative n° 7 :** C'est l'interdiction de livrer une partie de nos enfants à l'idole connue comme à l'époque du don de la Torah sous le nom de Molo'h.

**Mardi 19 février - 9 Adar**

**Mitsva négative n° 11 :** Il nous est interdit de fabriquer une stèle auprès de laquelle on se rassemble pour l'honorer, même si on l'érige dans le but de servir l'Eternel.

**Mitsva négative n° 12 :** Il nous est interdit de faire des pierres taillées pour nous y prosterner même si cette prosternation est destinée à l'Eternel.

**Mitsva négative n° 13 :** Il nous est interdit de planter des arbres dans le Temple ou vers l'Autel pour le décorer ou l'embellir, même si c'est dans l'intention de servir D.ieu car c'est de cette manière que les idolâtres adoraient leurs dieux.

**Mitsva positive n° 185 :** Il s'agit du commandement nous enjoignant de détruire tout culte et temple païen.

**Mitsva négative n° 25 :** Il nous est interdit d'augmenter notre fortune avec quelque objet en rapport avec le culte païen.

**Mitsva négative n° 22 :** Il nous est interdit de tirer profit des ornements dont sont parées les idoles.

**Mitsva négative n° 48 :** Il nous est interdit de conclure une alliance avec les hérétiques et de les laisser pratiquer tranquillement leur hérésie. Il s'agit des sept peuples.

**Mitsva négative n° 50 :** Il nous est interdit d'accorder grâce aux idolâtres et de louer toute chose qui leur soit propre.

**Mitsva négative n° 51 :** Il nous est interdit de permettre à des idolâtres de venir habiter dans notre pays pour que nous ne soyons pas habités par leur hérésie.

**Mitsva négative n° 30 :** Il nous est interdit d'imiter les coutumes des incroyants et de nous comporter selon leurs habitudes.

**Mitsva négative n° 33 :** Il nous est interdit de nous livrer à la divination.

**Mitsva négative n° 31 :** Il nous est interdit de pratiquer des enchantements.

**Mitsva négative n° 32 :** Il nous est interdit d'adapter notre comportement aux périodes fixées en fonction des astres.

**Mercredi 20 février - 10 Adar**

**Mitsva négative n° 35 :** C'est l'interdiction d'employer des charmes, c'est-à-dire de prononcer des paroles en faisant croire qu'elles ont des effets bienfaisants ou nuisibles.

**Mitsva négative n° 38 :** C'est l'interdiction de demander des informa-

## Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

tions aux morts.

**Mitsva négative n° 36 :** Il est interdit d'aller interroger un nécromancien et de lui demander conseil.

**Mitsva négative n° 37 :** C'est l'interdiction d'interroger un Yide'oni et de lui demander un renseignement.

**Mitsva négative n° 34 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de pratiquer la magie.

**Mitsva négative n° 43 :** Il est interdit de se raser les tempes.

**Mitsva négative n° 44 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous raser la barbe, laquelle se compose de cinq parties: la mâchoire supérieure droite, la mâchoire supérieure gauche, la mâchoire inférieure droite, la mâchoire inférieure gauche et le menton.

**Mitsva négative n° 40 :** C'est l'interdiction qui a été faite aux hommes de revêtir des parures féminines.

**Mitsva négative n° 39 :** C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de porter des habits d'hommes et de se parer de leurs bijoux.

**Mitsva négative n° 41 :** C'est l'interdiction d'imprimer sur notre corps une marque quelconque.

**Mitsva négative n° 45 :** C'est l'interdiction de nous taillader le corps, comme le font les idolâtres.

**Mitsva négative n° 171 :** C'est l'interdiction de tondre les cheveux de la tête, en l'honneur d'un mort, comme le font les idiots.

**Jeudi 21 février - 11 Adar**

**Vendredi 22 février - 12 Adar**

**Samedi 23 février - 13 Adar**

**Mitsva positive n° 73 :** Il s'agit du commandement d'avouer à voix haute les fautes que nous avons commises envers D.ieu après nous en être repenti. C'est ce que l'on nomme la confession.